



Rapport
annuel 2017



Table des matières

04

LE MOT DU COMITÉ DE DIRECTION

Le programme de la nouvelle équipe.
Par le Comité de direction.

06

LE CFG-OA, UNE INSTITUTION DYNAMIQUE, EFFICACE ET PROFESSIONNELLE

2017 focus sur le Codt, le CoBAT, la définition des missions et tâches de l'architecte, l'outil de calcul, les élections ordinales et bien d'autres.
Par Frédéric Lapôte, Secrétaire général du Cfg-OA.

08

LA PROFESSION EN CHIFFRES

Savez-vous qu'en 2017, l'Ordre des Architectes a compté 14.722 membres inscrits ?

12

L'ORDRE DES ARCHITECTES, L'INSTITUTION

Composition, activités, nombre de réunions, matières traitées. Autant d'informations dans cette rubrique.

44

QUELQUES ÉVÉNEMENTS

L'Ordre des Architectes organise un certain nombre d'événements annuels. Et il participe aussi à d'autres.

48

LE BILAN FINANCIER DE L'ORDRE (VR & CFG-OA)

Un aperçu sur les finances : bilan comparatif de l'actif et du passif 2017 ainsi que les comptes de résultats 2017.

53

CONTACT

Coordonnées de tous les organes de l'Ordre et de ses services centraux

Le mot du Comité de direction

Nathalie Huygens
Frédéric Lapôtre
Philippe Meilleur
Francis Metzger
Jean-Pierre Navez
Jean-Philippe Van Eysden

Le contenu de ce rapport témoigne de la vitalité de l'Ordre qui, au cours de l'année 2017, a, d'une part, accompli avec efficacité et compétence les missions qui lui sont confiées par la loi et, d'autre part, mené de nombreuses actions dans divers domaines avec toujours pour finalité la protection des intérêts du consommateur.

Les nouvelles équipes partiellement renouvelées suite aux élections ordinaires de fin 2017 auront donc une lourde responsabilité à savoir celle de poursuivre avec le même dynamisme et le même professionnalisme le travail mené lors de la précédente mandature.

Ainsi, le nouveau Comité de Direction du Cfg-OA s'est mis tout de suite au travail afin de continuer à soutenir (sans interruption) les actions entreprises et de définir rapidement les projets à mettre en place pour la présente mandature (2017-2020).

« 3 ans, c'est court et il faut s'atteler dès à présent à la tâche » ne cessait de marteler le Président du Cfg-OA, monsieur Marc Poll.

Le programme de la nouvelle équipe s'est rapidement dessiné et contient notamment les objectifs suivants :

- **optimiser la compétence des jeunes architectes** et particulièrement des stagiaires avec la mise en place d'une formation qui leur est spécifiquement destinée
- **améliorer la communication** de l'Ordre afin notamment de mieux faire connaître l'important travail qui y est effectué et ce, afin qu'il puisse être exploité de façon optimale
- **sensibiliser le consommateur** sur la valeur du travail de l'architecte
- **accompagner les évolutions législatives** en région wallonne et à Bruxelles (notamment le CoDT et le CoBAT) afin de permettre à l'architecte de travailler dans de bonnes conditions
- **réfléchir à une réforme** pragmatique et simple des instances ordinaires
- **porter une attention particulière aux architectes les plus fragilisés**
- ...

Alors que le travail avait commencé avec vigueur et que des actes avaient déjà été posés, Marc s'est éteint durant cet été 2017. Le Cfg-OA venait de perdre son président, un grand Président mais surtout un homme digne, humble, généreux, respectueux et attentif aux autres. Sa disparition fut un choc pour tous.

De nombreux hommages lui furent rendus, signe qu'il était apprécié par ses confrères et tous ceux qui le côtoyaient.

Il nous appartient maintenant de relever les défis qui nous attendent : le plus bel hommage que nous pouvons rendre à Marc est de réaliser le programme qu'il avait défini.

Nous nous y attacherons avec force et vigueur.



Le Cfg-OA : une institution dynamique, efficace et professionnelle qui se veut à l'écoute de ses membres

Frédéric Lapôtre | Secrétaire général

L'année 2017 aura évidemment été marquée par l'entrée en vigueur le 1^{er} juin du CoDT lequel constitue, quoi qu'on en dise, une avancée par rapport à son prédécesseur, le défunt CWATUPE.

Evidemment le CoDT n'est pas parfait : il doit faire ses maladies de jeunesse. Le gouvernement wallon en est bien conscient puisqu'il a mis sur pied une taskforce destinée à superviser la mise en application du CoDT et à faire des propositions d'adaptation.

Initialement, les architectes n'étaient pas représentés au sein de cette task force alors qu'ils sont incontestablement parmi les acteurs principaux du nouveau Code. L'Ordre a réagi et a été entendu puisque dorénavant la composition de la task force compte deux architectes. Ceci étant, le Cfg-OA a déjà formulé diverses revendications et observations dont :

- la nécessaire réinstauration du visa
- la (quasi) systématique déclaration d'incomplétude des dossiers de demande de permis d'urbanisme et ce, pour permettre aux autorités délivrantes de gagner du temps (!)
- la demande par les autorités délivrantes d'un nombre excessif d'exemplaires de dossiers de demande de permis alors que le CoDT prévoit en principe le dépôt de 4 exemplaires
- la complexité du tableau de nomenclature des travaux ne nécessitant pas de permis et/ou d'architecte
- ...

Le Cfg-OA continuera à se battre pour que la voix des architectes travaillant en Wallonie soit entendue et il fera de même pour les architectes bruxellois qui seront confrontés à un nouveau CoBAT.


En effet, en octobre 2017, le parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a voté un nouveau **CoBAT** dont la date d'entrée en vigueur n'est cependant pas encore connue. De nombreux arrêtés d'exécution doivent encore être pris et la Chambre bruxelloise des Architectes (commission permanente de l'Ordre) est particulièrement attentive à l'évolution de ce dossier et a d'ailleurs formulé de nombreuses propositions.

2017 aura également vu le Cfg-OA s'attacher à définir de façon précise et actualisée les **missions et tâches de l'architecte** : une nouvelle plaquette a d'ailleurs été éditée, plaquette qui rencontre un réel succès auprès des architectes qui la joignent bien souvent à leur contrat d'architecture.

Et qui dit mission dit évidemment honoraires : une **étude interuniversitaire** pilotée par l'ULG sur la quantification du travail de l'architecte a été menée et les conclusions ont été finalisées dans le courant du mois d'octobre (chaque architecte a reçu, par voie postale, fin 2017 un résumé de l'étude concernée).

L'objectif est, à court terme, d'**actualiser et de peaufiner l'outil de calcul** (des prestations d'un architecte) actuellement disponible sur le site de l'Ordre et à moyen terme, d'établir avec les acteurs concernés (autorités publiques, associations de défense des consommateurs, ...) un référentiel d'honoraires.

Ce combat-là est essentiel car tant les architectes que les maîtres d'ouvrage (privés et publics) sont demandeurs d'un tel référentiel.



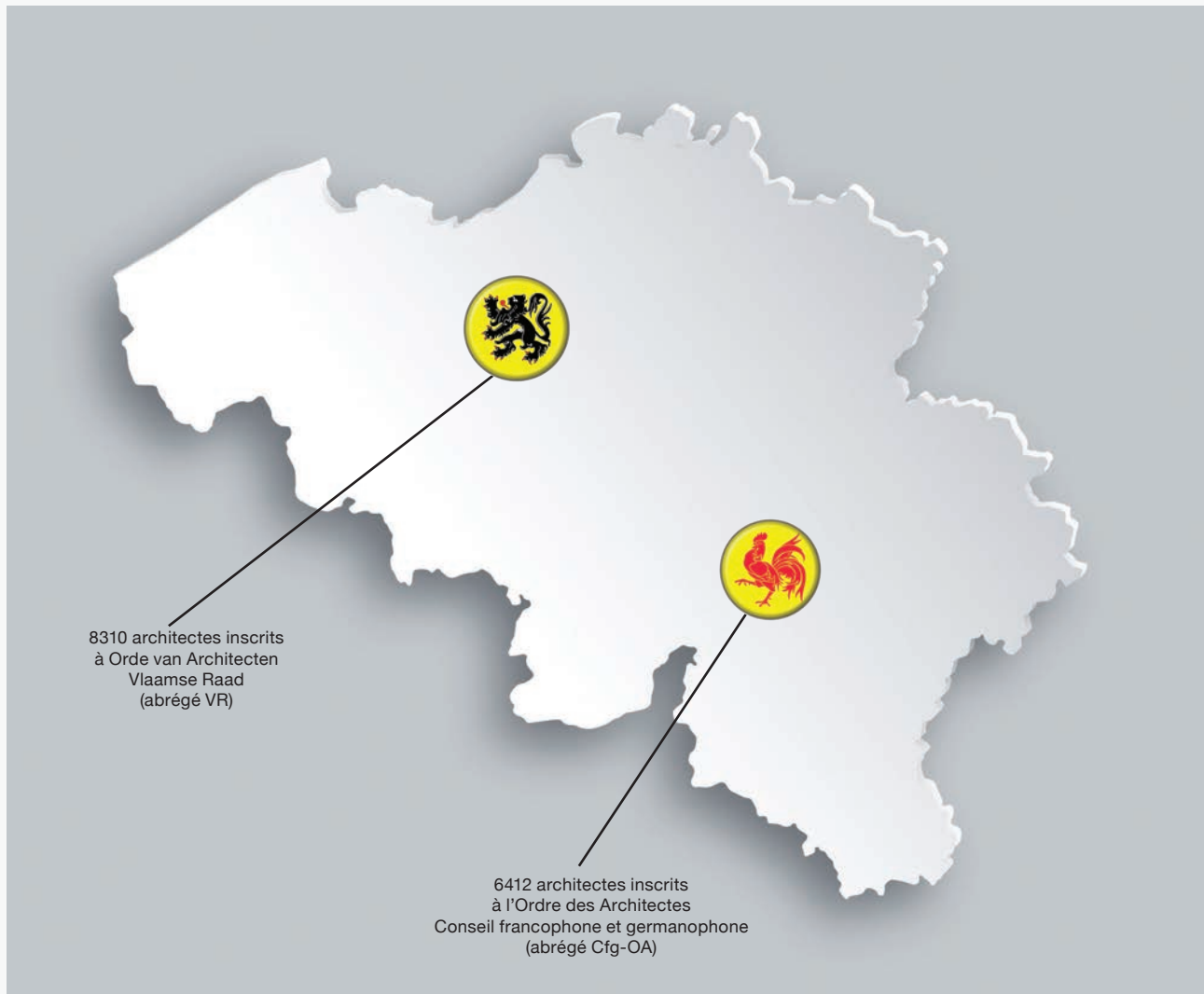
A la lecture de ce rapport, vous constaterez que le Cfg-OA (en ce compris les différents conseils de l'Ordre) a été très actif dans de nombreux domaines : l'Ordre des Architectes se veut une institution moderne, efficace et professionnelle.

Enfin, 2017 aura été une année d'**élections ordinales** : les équipes de mandataires seront partiellement modifiées.

En ma qualité de secrétaire général, il m'appartient d'être à l'écoute des nouveaux mandataires et de la politique qu'ils veulent imprimer à l'Ordre tout en veillant à conserver une continuité dans les multiples actions menées.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport annuel 2017.

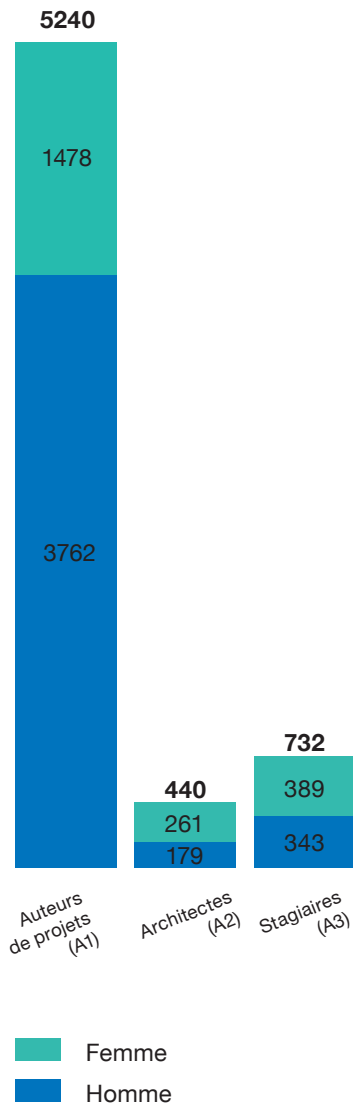
La profession en chiffres



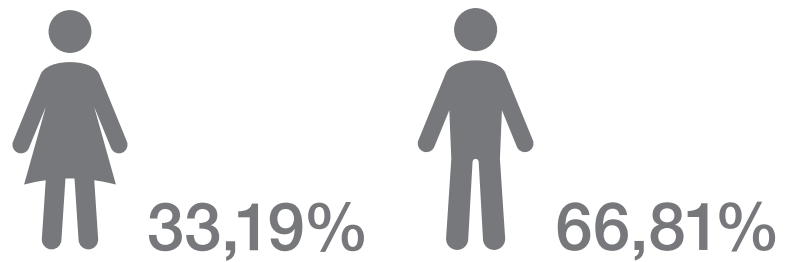
43,55%

Les architectes et stagiaires inscrits sur les tableaux des Conseils de l'Ordre francophone et germanophone représentent 43,55% des architectes belges.

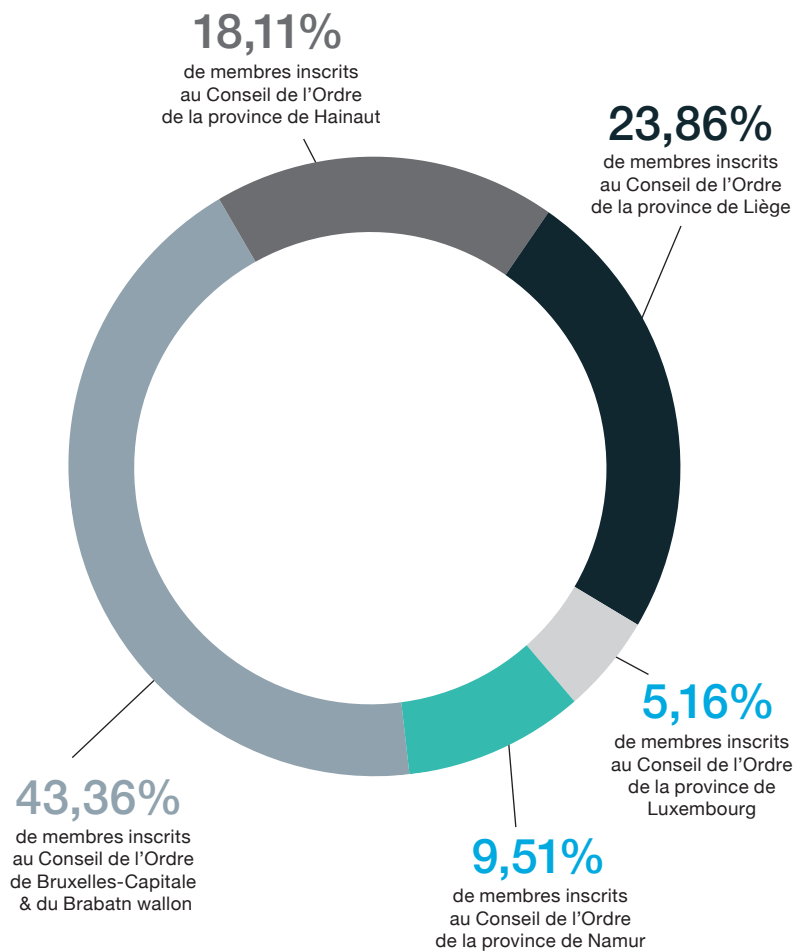
Répartition par catégorie (Cfg-OA)



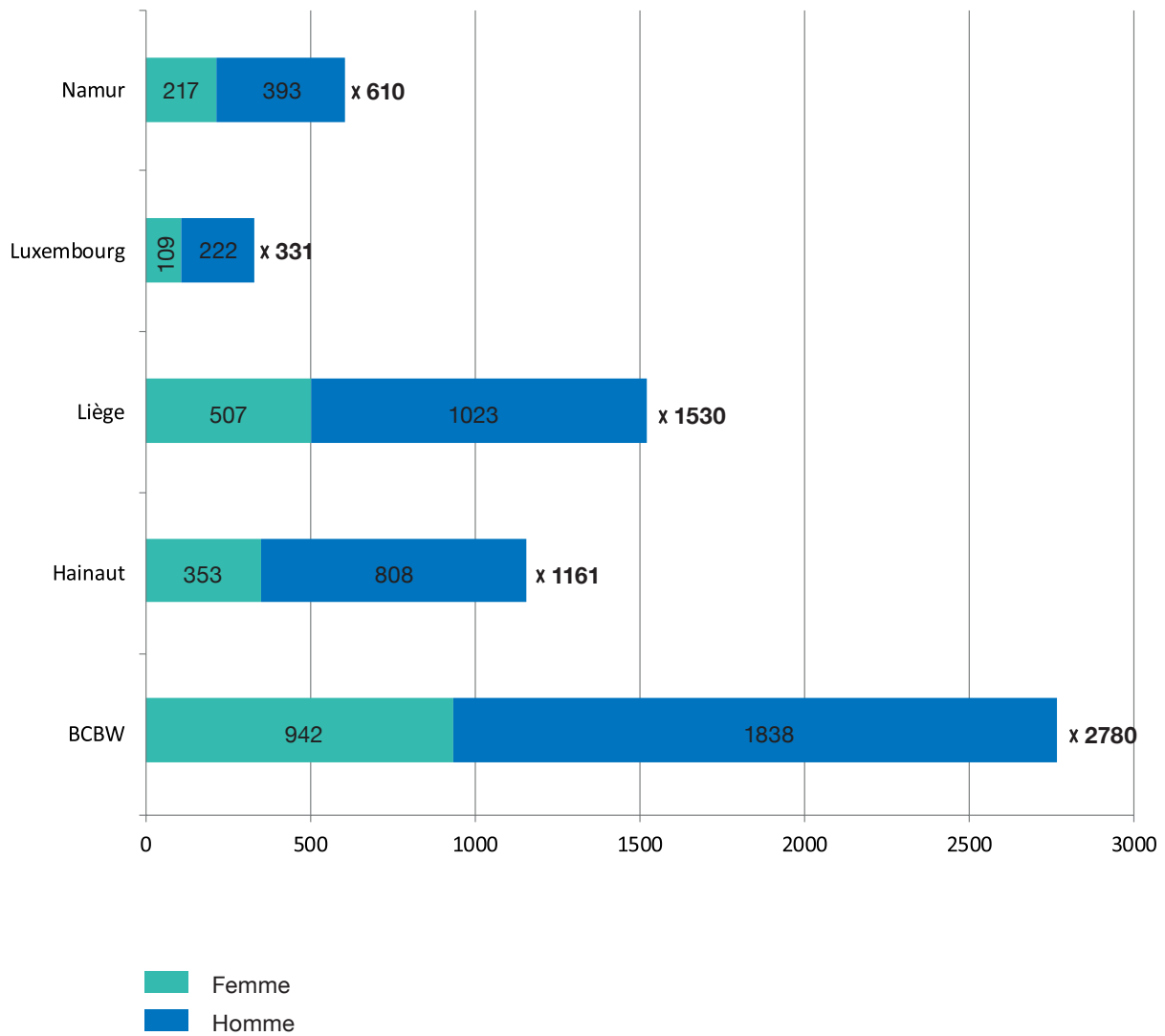
Répartition par genre (Cfg-OA)



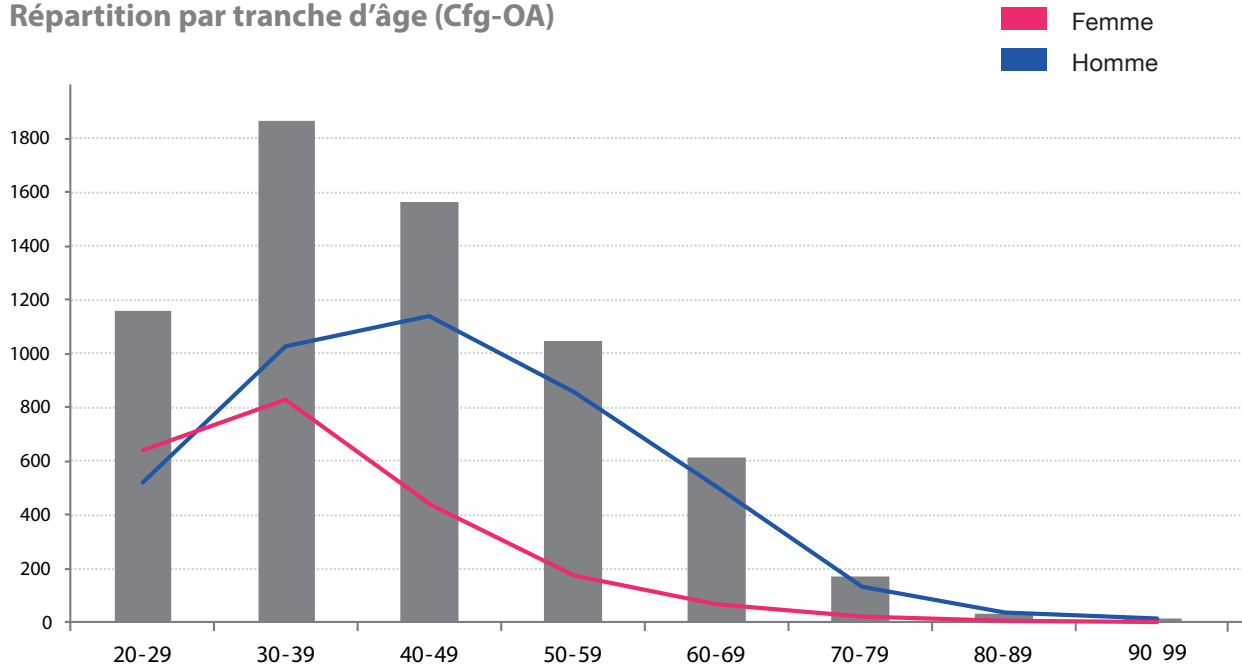
Répartition par Conseil de l'Ordre (Cfg-OA)



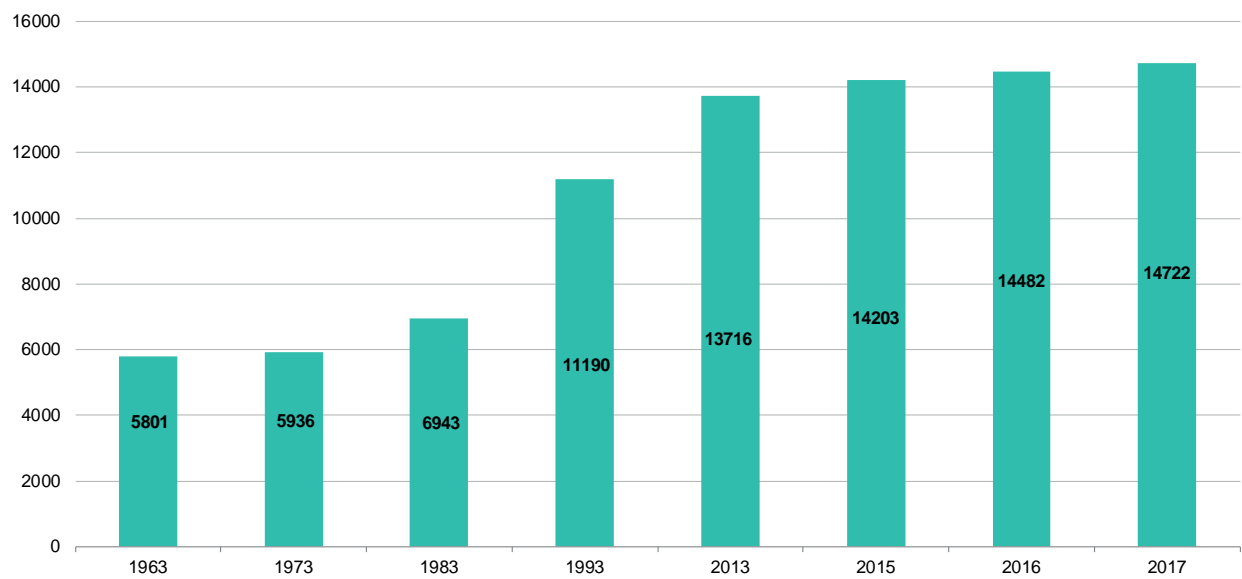
Répartition par Conseil de l'Ordre et par genre (Cfg-OA)



Répartition par tranche d'âge (Cfg-OA)



Évolution des inscriptions à l'Ordre des Architectes (VR & Cfg-OA)



L'Ordre des Architectes

l'institution

L'Ordre des Architectes a été créé par la loi du 26 juin 1963 qui lui a fixé des missions liées à l'intérêt général. Cet intérêt général motive l'ensemble des actions menées par l'institution et plus particulièrement le Cfg-OA. L'Ordre des Architectes est au service de ses membres et des (candidats) maîtres d'ouvrage - qu'ils soient publics ou privés.



67 mandataires architectes

Élus par leurs pairs ou nommés par le Roi, les mandataires architectes représentent la profession pour laquelle ils s'investissent dans l'intérêt général.



24 personnes administratives

L'équipe administrative soutient les mandataires dans leurs fonctions, tant au niveau provincial qu'au niveau de la structure centrale. Elle travaille de manière transversale.



17 assesseurs juridiques

Nommés par le Roi, les assesseurs juridiques épaulent les Conseils de l'Ordre et la structure centrale (Cfg-OA) tout au long de leurs activités.



17 membres au Conseil d'appel

Le Conseil d'appel d'expression française statue sur les recours introduits contre les décisions rendues par les Conseils francophones de l'Ordre.

L'Ordre des Architectes est une institution officielle et représentative de la profession d'architecte.

L'Ordre dépend du Ministre des Classes moyennes, des PME et des Indépendants, Denis Ducarme.

Vision

Le Cfg-OA mène une politique active pour ses membres et les consommateurs. L'Ordre des Architectes se veut une institution moderne, active et efficace.

Missions

Les missions de l'Ordre sont réparties entre ses différentes instances. Chacune d'entre elles a des compétences spécifiques liées à un niveau de pouvoir.

Conseil national (CNOA)

Composition (situation au 31/12/2017)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Martine Labeye	Présidente - Déléguée du Conseil de Liège
Marnik Dehaen	Président suppléant - Délégué du Conseil du Brabant flamand
Peter Ketsman	Secrétaire - Délégué du Conseil du Limbourg
Albane Nys	Secrétaire adjointe - Déléguée du Conseil de Hainaut
Lieve Joosten	Trésorière - Déléguée du Conseil d'Anvers
Marc Poll	Délégué du Conseil de Namur
Marie-Madeleine Mennens	Déléguée du Conseil de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon
Bernard Van Acker	Délégué du Conseil de Flandre orientale
Olivier Dupuis	Délégué du Conseil de Luxembourg
Jean-Marc Luybaert	Délégué du Conseil de Flandre occidentale

MANDATAIRES NOMMÉS PAR LE ROI

Nathalie Huygens	Trésorière - Fonctionnaire fédéral (FR)
Nicolas Van Oost	Enseignement universitaire libre (FR)
Abdelkader Boutemadja	Enseignement officiel subventionné (FR)
Francis Metzger	Enseignement libre subventionné (FR)
Firmin Mees	Enseignement universitaire officiel (NL)
Johan Rutgeerts	Enseignement libre subventionné (NL)
Evy Van Beurden	Fonctionnaire fédéral (NL)
Patrick Derycker	Fonctionnaire communal et provincial (NL)
Koen Van de Vreken	Enseignement de la communauté (NL)

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

François Elleboudt	Délégué suppléant du Conseil de Namur
Geneviève Migeal	Déléguée suppléante du Conseil de Luxembourg
Fabrizio Trobbiani	Délégué suppléant du Conseil de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon
Joël Renaud	Délégué suppléant du Conseil de Hainaut
Karl Simon	Délégué suppléant du Conseil de Liège
Luc Maes	Délégué suppléant du Conseil de Flandre occidentale
Antoon De Mynck	Délégué suppléant du Conseil de Flandre orientale
Pieter Goffin	Déléguée suppléant du Conseil d'Anvers
Annick Deboes	Déléguée suppléante du Conseil du Limbourg
Vincent Van den Broecke	Délégué suppléant du Conseil du Brabant flamand

André Tulcinsky	Assesseur juridique
Tom Dalemans	Commissaire du Gouvernement

11réunions tenues en 2017
par le Conseil national

Principales matières traitées

Lors de chacune de ses séances, le Conseil national s'est penché sur les affaires déontologiques, **les affaires juridiques et les demandes d'avis** qui lui étaient soumises :

- suivi d'appels (décision du Conseil national de désigner ou non un avocat pour suivre l'appel interjeté par l'architecte à l'encontre d'une décision rendue par le Conseil de l'Ordre dont il relève, désignation d'avocats afin de les charger de se constituer partie civile dans la défense des intérêts de l'Ordre dans le cadre d'exercices illégaux...)
- suivi des prononcés des deux Conseils d'appel
- réponses à des demandes d'avis
- analyse du nouveau code de déontologie du Conseil des Architectes d'Europe
- etc.

MATIÈRE RÉGLEMENTAIRE

Le Conseil national a notamment :

- examiné la proposition d'insertion de règles déontologiques propres à l'exercice par un architecte de la profession d'agent immobilier
- approuvé la nouvelle recommandation du 24 novembre 2017 relative à l'exercice de la profession d'architecte dans le cadre ou sous la forme d'une société
- examiné le projet de loi concernant l'assurance obligatoire de la responsabilité civile professionnelle des architectes et autres prestataires de service
- rédigé et approuvé un protocole d'accord concernant la répartition de la valeur du patrimoine immobilier de l'Ordre

MATIÈRE DE FINANCES

Le Conseil national

- a entendu le rapport de son réviseur d'entreprises sur son résultat 2016, rapport qu'il a approuvé
- a approuvé en séance du 27 octobre 2017 les budgets du Conseil national, du Vlaamse Raad et du Cfg-OA pour l'année 2018
- s'est prononcé sur les demandes d'exonération de la cotisation qui lui ont été soumises par les Conseils provinciaux
- s'est prononcé sur la désignation d'un réviseur pour les années 2017-2018
- a approuvé la suppression de la cotisation pour les architectes honoraires
- a approuvé l'indexation automatique des jetons de présence
- a analysé la convention Reprobel 2017 à la lumière de la nouvelle législation sur la reprographie
- a approuvé le protocole d'accord entre le CNOA et l'assureur PRECURA dans le cadre de l'« Assurance incapacité de travail Prevoca-revenus garantis ».

MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil national s'est régulièrement penché sur des questions liées à la **gestion du personnel** et à son fonctionnement ou à celui des conseils.

GROUPES DE TRAVAIL

Un certain nombre de groupes de travail nationaux sont également mis en place par le Conseil national, ceux-ci traitent de matières spécifiques, tels que :

- Chambre bruxelloise
- réforme du stage
- consolidation et révision des recommandations sur les sociétés
- conflit d'intérêt entre architecte indépendant et architecte fonctionnaire
- insertion de règles propres aux activités d'agent immobilier dans le Règlement de déontologie
- assurances
- groupe de travail 'Missions et honoraires'
- formation permanente
- séparation du patrimoine
- Batibouw 2018

CAE (CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE)

La Belgique étant membre du CAE (Conseil des Architectes d'Europe), le Conseil national a débattu de questions liées aux **relations internationales** :

- liste des représentants dans les Groupes de travail du CAE
- approbation des missions
- présentation des rapports des missions
- etc.

PRESTATAIRES DE SERVICES

Le Conseil national est régulièrement saisi de demandes d'inscription sur le registre des **prestataires de services** (ressortissants européens), dans le cadre de l'application de la Directive européenne portant sur la reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'Union Européenne 2005/36/CE.

En 2017, le Conseil national a été amené à se prononcer sur 68 dossiers.

EXERCICE DE LA PROFESSION EN BELGIQUE

Le Conseil national reçoit régulièrement des **demandes d'avis sur les demandes d'autorisation d'exercer la profession d'architecte en Belgique par des ressortissants non-européens**, transmises par le Service public fédéral de Programmation Politique Scientifique. En 2017, le Conseil national a été saisi de 13 dossiers (1 ukrainien, 3 algériens, 4 marocains et 1 palestinien, 1 macédonien, 1 British Overseas, 1 malaisien et 1 argentin), dossiers à propos desquels le Conseil national a émis un avis positif.

DIVERS

Outre les rubriques fréquentes ou récurrentes reprises ci-dessus, le Conseil national a été amené à examiner des questions très diverses, comme par exemple (liste non exhaustive) :

- Batibouw 2018
- la réforme de l'Ordre
- l'organisation des élections dans le cadre du renouvellement partiel des Conseils de l'Ordre
- le permis d'environnement (désignation d'un point de contact unique afin de faire dialoguer la plate-forme de l'Ordre (liste unique) avec les plates-formes informatiques des autorités régionales)
- la problématique de la suppression du visa et la réflexion sur la création d'une obligation déontologique de déclaration de mission
- la formation permanente
- les barèmes d'honoraires (réflexions au sujet de la problématique des honoraires, examen des barèmes de l'HOAI...)
- les assurances (assurance obligatoire pour tous les partenaires de l'acte de construire, clarté des informations, assurance revenu garanti...)
- la participation au groupe de travail inter-Ordres « insolvabilité » dans le cadre de la modification de la législation
- la désignation de deux candidats, un effectif et un suppléant, pour participer aux travaux de mise en place du Bureau de tarification en matière de responsabilité civile décennale
- etc.

Commission

CHAMBRE BRUXELLOISE

La Chambre bruxelloise relève du Conseil national de l'Ordre des Architectes et est composée paritairement de mandataires francophones et de mandataires flamands (3-3).

Elle s'intéresse exclusivement aux problématiques de l'exercice de la profession en Région de Bruxelles-Capitale.

La réforme du COBAT a bien évidemment été un point d'attention important de la Chambre bruxelloise qui a communiqué en mai 2017 au cabinet du Ministre-Président Rudi Vervoort une note juridique et technique détaillée. Les manquements et autres carences du projet de texte de réforme ont été pointés avec précision étant entendu que la Chambre a toujours tenu à formuler des propositions et solutions constructives.

La Chambre s'est également attachée aux problématiques suivantes :

- les exercices illégaux de la profession à Bruxelles
- la situation des architectes-fonctionnaires travaillant au sein des administrations communales
- la performance environnementale des matériaux de construction du bâtiment : examen et analyse de l'outil
- etc.

Par ailleurs, la Chambre bruxelloise a entretenu des contacts avec le Bouwmeester-Maître architecte de Bruxelles et a organisé une soirée d'information sur les procédures mises en place par ce dernier.

Des actions de sensibilisation ont également été menées à Batibouw.

8

réunions tenues en 2017
par la Chambre bruxelloise

Conseil francophone & germanophone (Cfg-OA)

Composition (situation au 31/12/2017)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Martine Labeye	Présidente - Déléguée du Conseil de Liège
Olivier Dupuis	Vice-Président, Président f.f. Délégué du Conseil de Luxembourg
Ariane Hecht	Présidente du Conseil de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon
Michel Bognanno	Président du Conseil de Hainaut
Daniel Lesage	Président du Conseil de Liège
Michel Lepère	Président du Conseil de Luxembourg
Antoine Lerouge	Président du Conseil de Namur
Marie-Madeleine Mennens	Déléguée du Conseil de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon
Albane Nys	Déléguée du Conseil de Hainaut
Marc Poll	Délégué du Conseil de Namur

MANDATAIRES NOMMÉS PAR LE ROI

Nathalie Huygens	Trésorière - Fonctionnaire fédéral
Nicolas Van Oost	Enseignement universitaire libre
Abdelkader Boutemadja	Enseignement officiel subventionné
Francis Metzger	Enseignement libre subventionné

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

Fabrizio Trobbiani	Délégué suppléant du Conseil de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon
Geneviève Migeal	Déléguée suppléante du Conseil de Luxembourg
Karl Simon	Délégué suppléant du Conseil de Liège
Joël Renaud	Délégué suppléant du Conseil de Hainaut
François Elleboudt	Délégué suppléant du Conseil de Namur

André Tulcinsky

Assesseur juridique

11réunions tenues en 2017
par le Conseil francophone
& germanophone

Composition du Comité de direction (situation au 31/12/2017)

MANDATAIRES ÉLUS

Martine Labeye	Présidente du CNOA
Olivier Dupuis	Vice-Président Président f.f. du Cfg-OA
Albane Nys	Secrétaire
Nathalie Huygens	Trésorière
Abdelkader Boutemadja	Conseiller
Frédéric Lapôte	Secrétaire général

13

réunions tenues en 2017
par le Comité de direction

Principales matières traitées

SUIVI ET APPROBATION DES CONCLUSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

Le Cfg-OA a suivi l'état d'avancement des travaux des GT « Assurance », GT « BIM », GT « Déontologie », GT « Marchés publics », et GT « Statut social de l'architecte ».

Les conclusions de certains groupes de travail ont été validées par le Cfg-OA :

- GT « Loi du 20 février 1939 » : énumération et actualisation des diplômes donnant accès à la profession d'architecte, maintien de l'article 4 de la loi en l'état actuel, maintien de l'incompatibilité absolue architecte/entrepreneur telle que prévue à l'article 6, modification de l'article 10 relatif au port du titre... Ce GT a, par ailleurs, été invité à rédiger une recommandation en matière de promotion immobilière.
- GT « Agent immobilier » : relevé des dispositions déontologiques qui devraient s'imposer aux architectes qui agissent comme agent immobilier.
- GT « Mission et honoraires » : établissement d'un nouveau document reprenant avec précision les missions et les tâches qui doivent et/ou peuvent être confiées à l'architecte. Examen de l'étude des facultés universitaires d'architecture francophones (étude pilotée par l'université de Liège) sur la quantification du travail de l'architecte et prise en compte des résultats pour l'adaptation de l'outil de calcul accessible sur le site de l'Ordre.
- GT « Société » : élaboration d'une nouvelle recommandation actualisée qui réunit notamment les 2 recommandations antérieures qui avaient déjà été éditées en la matière.

SUIVI DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Chambre bruxelloise et Chambre wallonne

DOSSIERS JURIDIQUES

Assurance pour tous les intervenants de l'acte à bâtir, assurance pour incapacité de travail, adaptation du modèle de contrat-type « architecte – maître d'ouvrage », interprétation de l'article 26 du Code de déontologie sur les successions de mission, les exercices illégaux de la profession, la consignation des honoraires, marchés publics (contestation relative au montage juridique concernant la Zone de Police de Tournai et réflexions sur la mise en place d'une veille juridique pour les marchés publics), la reconnaissance des diplômes délivrés par les Facultés universitaires belges d'architecture, marché unique européen et carte professionnelle électronique, examen des solutions qui pourraient remplacer le visa, prise de position sur le soutien à apporter à l'État allemand dans la procédure pendante devant les instances européennes (barème d'honoraires), problématique de l'assurance chantier unique et de la composition de la liste des architectes que l'Ordre est tenu de publier sur son site, Code de droit économique (obligation de transparence pour les architectes à l'égard de leurs clients), organisation des élections ordinaires, etc.

FINANCES

Envoi électronique des cotisations, approbation du budget du Cfg-OA 2018, suivi des factures relatives aux activités du Cfg-OA ainsi que celles liées à son fonctionnement.

PERSONNEL

Renforcement de l'équipe administrative du Conseil de l'Ordre de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon et engagement d'un directeur administratif.

INFORMATIQUE

Mise en place d'une politique de digitalisation et renforcement maximal de la sécurité informatique.

COMMUNICATION

Organisation des événements à destination des membres (rentrée solennelle, atelier CoDT, webinar BIM) et à destination de l'interne, gestion et participation de l'Ordre aux différents salons (Salon des mandataires, Batibouw, Bois & Habitat), réalisation des différents supports de communication (newsletters, magazines, brochures, emailing, présentation), gestion du site internet (www.ordredesarchitectes.be) et de l'intranet à destination de l'interne. Réflexion sur des éléments de communication inter-Ordres. Élaboration des publiereportages et gestion de la presse.

DIVERS

Organisation de séances d'informations en vue des élections ordinaires, désignation des membres représentant l'Ordre au sein du pôle logement, participation à la CRAT, etc.

Groupes de travail (GT)

GT ASSURANCES

Au cours de l'année 2017, le GT assurances a suivi les axes principaux suivants :

1. L'assurance pour tous les acteurs de la construction

Le groupe de travail a analysé les projets de loi sur l'assurance. D'abord le premier volet, ensuite le deuxième concernant les prestataires de service.

Plusieurs recommandations ont été dressées et envoyées au Cabinet du Ministre Willy Borsus dans le but de faire évoluer le projet de loi.

2. L'assurance en revenus garantis proposée à tous les architectes inscrits à l'Ordre

Cette proposition a abouti et chaque architecte inscrit au Tableau a eu l'opportunité de souscrire une assurance revenus garantis, établie suivant plusieurs critères et options possibles.

L'objectif était de permettre à chaque architecte de se prémunir en cas d'accident ou incapacité d'exercer.

3. Gestion des assurances au sein des Conseils

Les secrétaires responsables ont été interrogées sur la gestion informatique des assurances, ainsi que sur le traitement des listes fournies par les compagnies d'assurances.

Certains points à améliorer ont été communiqués aux diverses entreprises d'assurance afin d'obtenir une gestion des données pertinentes pour le contrôle de l'assurance professionnelle des architectes.

Par ailleurs les entreprises d'assurance ont été sollicitées quant au suivi régulier (mensuel) des membres assurés.

GT BIM

L'objectif du GT BIM est de sensibiliser et de préparer un maximum les architectes à cette nouvelle technologie. En 2017, les membres du GT souhaitaient mettre l'accent sur les aspects pratiques du BIM. Dans ce cadre, le Cfg-OA a organisé plusieurs ateliers (auxquels des sociétés de logiciels informatiques ont participé), ainsi qu'un webinaire au cours duquel 3 bureaux d'architecture de taille différentes ont partagé l'implémentation du BIM au sein de leur bureau.

GT MARCHÉS PUBLICS

Sous la supervision de Maître Kim Moric, avocat spécialisé en matière de marchés publics, le GT a poursuivi ses travaux visant à formuler des recommandations en matière de « Design and Build » et à établir des modèles d'avis de marché et de cahier spécial des charges.

Des recommandations ont été finalisées pour pouvoir être présentées au Salon des mandataires qui s'est tenu en février 2018.

Il reste maintenant à établir des modèles d'avis de marché et de cahier spécial des charges, ce qui devrait être fait en 2018.

Le GT s'attachera également, début 2018, à actualiser ses modèles d'avis de marché et de cahier spécial des charges pour les marchés publics de services d'architecture.

Enfin, il convient de rappeler que le Cfg-OA continue sa politique de sensibilisation auprès des pouvoirs adjudicateurs notamment en interpellant ceux qui lancent des marchés publics de services d'architecture sans respecter les bonnes pratiques en la matière.

GT MISSIONS & HONORAIRES

Ce GT s'est attaché, dans un premier temps, à établir un document adapté et actualisé reprenant avec précision les missions et les tâches qui doivent et/ou peuvent être confiées à un architecte.

Ce nouveau document, disponible sur le site de l'Ordre, est apprécié par de nombreux architectes qui en font une annexe à leur contrat d'architecture.

Le rapport de l'étude effectuée par les Facultés universitaires d'architecture francophones (étude pilotée par l'université de Liège) sur la quantification des honoraires a été examiné avec attention : les résultats de cette étude seront pris en considération pour adapter l'outil de calcul des prestations accessible sur le site de l'Ordre, outil dont les résultats seront inévitablement plus précis. Par ailleurs, cet outil sera structuré de façon différente en distinguant notamment les marchés publics des marchés privés ainsi que les constructions neuves des travaux de rénovation.

L'outil adapté devrait être opérationnel au cours du second semestre 2018.

GT STATUT SOCIAL

Ce GT s'attache à mettre en place des tableaux comparatifs entre le statut d'indépendant et celui d'employé avec les avantages et inconvénients que peut avoir chacun des statuts. La cible visée par les conclusions qui seront remises par ce GT sont essentiellement les stagiaires et les jeunes architectes.

Commission

CHAMBRE WALLONNE

La Chambre wallonne est une commission permanente du Cfg-OA qui est chargée de traiter des toutes les matières liées à l'exercice de la profession en Région wallonne et ce, afin de pouvoir formuler des suggestions et propositions aux autorités publiques wallonnes conformément à l'article 38 4° de la loi du 26 juin 1963.

La Chambre wallonne a participé activement à l'élaboration du CoDT et a été très attentive à sa mise en application le 1^{er} juin 2017. La Chambre wallonne a mené – avec l'administration centrale du Cfg-OA – une campagne de sensibilisation visant à la réinstauration du visa (dont la suppression a été tout aussi inattendue qu'injustifiée) : nombreux contacts avec les politiques et les autorités administratives.

Il a également été insisté pour une mise en place, le plus rapidement possible, de la digitalisation des permis d'urbanisme.

Par ailleurs, les travaux de la Chambre wallonne ont également porté sur les matières suivantes :

- la PEB : méthode de calcul
- le projet de décret du Gouvernement wallon relatif à l'agrément d'experts en conservation-restauration du patrimoine
- la plateforme de concertation Ordre – UVCW
- WalOnMap et Géoportail
- la maîtrise du foncier
- le réemploi des matériaux de construction
- la performance environnementale des bâtiments : outil de calcul
- les droits d'auteur
- etc.

8

réunions tenues en 2017
par la Chambre wallonne

Conseil de l'Ordre de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon

Composition (situation au 31/12/2017)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Ariane Hecht	Présidente
Christian Bayet	Vice-Président
Fabrizio Trobbiani	Secrétaire Délégué suppléant aux CNOA et Cfg-OA
Marie-Madeleine Mennens	Déléguée aux CNOA et Cfg-OA
Vincent Dehon	
Philémon Wachtelaer	
Marc de Bonhome	Responsable de la Commission de stage

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

Jasmine Kastaldi	1 ^{er} suppléante
Luigi Bellello	2 ^e suppléant
Alain Desmytter	3 ^e suppléant
Brice Dejong	4 ^e suppléant

ASSESEURS JURIDIQUES

Jean-Philippe Brodsky	Effectif
Eric Boigelot	Suppléant
Anne Boucquey	Suppléante
Lawrence Muller	Suppléant

Conseil de l'Ordre de la province de Hainaut

Composition (situation au 31/12/2017)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Michel Bognanno	Président
Jean-Pierre Navez	Vice-Président
Xavier Berto	Secrétaire
Albane Nys	Déléguée aux CNOA et Cfg-OA
Joël Renaud	Délégué suppléant aux CNOA et Cfg-OA
Bernard De Vree	
Jean-Marc Scheirs	

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

Pascal Daspremont	1 ^{re} suppléant Responsable de la Commission de stage
Vincent Honorez	2 ^e suppléant
Frédéric Chaudat	3 ^e suppléant
Stefana Baio	4 ^e suppléante
Joseph Demuyssere	5 ^e suppléant

ASSESEURS JURIDIQUES

Jacques Geurts	Effectif
Jean-Pol Dallons	Suppléant
Pierre Huet	Suppléant

Conseil de l'Ordre de la province de Liège

Composition (situation au 31/12/2017)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Daniel Lesage	Président
Catherine Guillaume	Vice-Présidente
Bruno Gava	Secrétaire
Martine Labeye	Déléguée aux CNOA et Cfg-OA
Véronique De Vos	Responsable de la Commission de stage
Jean-Yves Jehoulet	
Karl Simon	Délégué suppléant aux CNOA et Cfg-OA

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

Jean-Luc Humblet	1 ^{er} suppléant
Luc Herzé	2 ^e suppléant
Pierre Sauveur	3 ^e suppléant
Jean-Paul Jamin	4 ^e suppléant
Philippe Hermans	5 ^e suppléant
Patrick Van Hoye	6 ^e suppléant
Jacqueline Weelen	7 ^e suppléante

ASSESEURS JURIDIQUES

Pierre Olijf	Effectif
Jean-François Henrotte	Suppléant

Conseil de l'Ordre de la province de Luxembourg

Composition (situation au 31/12/2017)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Michel Lepère	Président
Philippe Jourdan	Vice-Président
Géraldine Hausse	Secrétaire
Olivier Dupuis	Délégué aux CNOA et Cfg-OA
Geneviève Migeal	Responsable de la Commission de stage Déléguée suppléante aux CNOA et Cfg-OA
Jean-Philippe Van Eysden	
Robert Louppe	

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

Sébastien Théate	1 ^{er} suppléant
Jean-Marie Hogge	2 ^e suppléant
Marc Meiers	3 ^e suppléant
Pierre-Yves Vermeulen	4 ^e suppléant
Laurent Albert	5 ^e suppléant
Joël Syne	6 ^e suppléant

ASSESEURS JURIDIQUES

Philippe de Rémont	Effectif
Thierry Mortier	Suppléant
Pierre Neyens	Suppléant

Conseil de l'Ordre de la province de Namur

Composition (situation au 31/12/2017)

MANDATAIRES ÉLUS - EFFECTIFS

Antoine Lerouge	Président
Marie-Eve Lejuste	Vice-Présidente
Nathalie Nitelet	Secrétaire
Marc Poll	Délégué aux CNOA et Cfg-OA
François Elleboudt	Délégué suppléant aux CNOA et Cfg-OA
Dominique Bertrand	
Rémi Mouligneau	

MANDATAIRES ÉLUS - SUPPLÉANTS

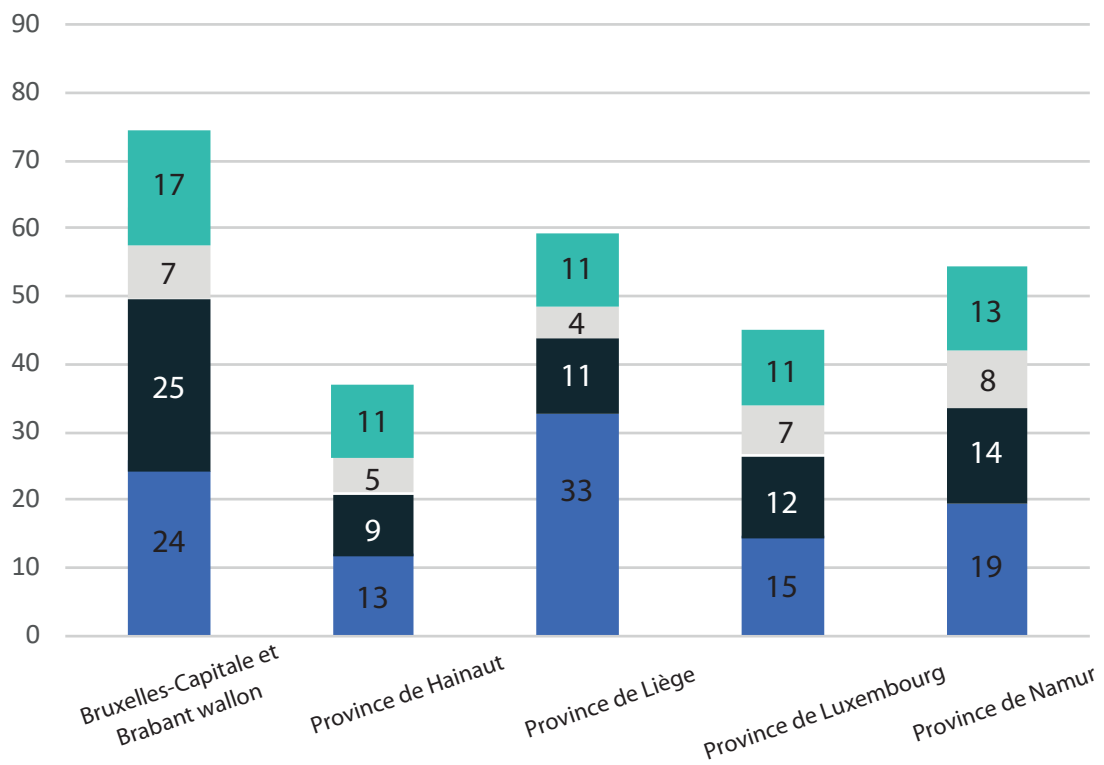
Sébastien Mouffe	1 ^{er} suppléant
Michel Brasseur	2 ^e suppléant Responsable de la Commission de stage
Thomas Bertrand	3 ^e suppléant
Laurent Dernoncourt	4 ^e suppléant
Maurice Lebrun	5 ^e suppléant
Jean-Paul Menten	6 ^e suppléant

ASSESEURS JURIDIQUES

Philippe Aoust	Effectif
Jean-Pierre Van Laethem	Suppléant
Jean-Luc Navarre	Suppléant
François Etienne	Suppléant

Activités des Conseils de l'Ordre

Nombre de réunions tenues par Conseil



- Nombre de réunions du Bureau
- Nombre de réunions de Conseil
- Nombre de réunions du Conseil disciplinaire
- Nombre de réunions de la Commission de stage

Commissions de stage & activités

Chaque Conseil de l'Ordre surveille et contrôle le stage dans sa juridiction et ce, via sa Commission de stage. Cette dernière a notamment pour mission d'examiner les contrats de stage et de contrôler au moins deux fois par an les stagiaires. Les Commissions de stage des

Conseils de l'Ordre entretiennent des contacts réguliers et personnalisés avec les stagiaires. Un dialogue s'établit entre les commissaires (architectes exerçant la profession et assurant un mandat à l'Ordre) et les stagiaires lors d'entretiens.

1234

contrôles de stage
(tous Conseils francophones
confondus)

542

contrôles de stage
au Conseil de l'Ordre
de Bruxelles-Capitale &
du Brabant wallon

213

contrôles de stage
au Conseil de l'Ordre
de la province de Hainaut

310

contrôles de stage
au Conseil de l'Ordre
de la province de Liège

60

contrôles de stage
au Conseil de l'Ordre
de la province
de Luxembourg

109

contrôles de stage
au Conseil de l'Ordre
de la province de Namur



Tableaux des activités des Conseils de l'Ordre

Activités du Bureau des Conseils de l'Ordre

	Bruxelles-Capitale & du Brabant wallon	Province de Hainaut	Province de Liège	Province de Luxembourg	Province de Namur	Total
Nombre de plaintes déposées pour faute ou manquement en matière de déontologie	54	45	33	19	6	157
Nombre de plaintes déposées pour autres motifs	32	44	30	4	1	111
Nombre de dossiers instruits d'office	34	15	17	26	233	325
Nombre de dossiers classés sans suite par le Bureau	29	81	23	20		153
Nombre d'admonestations adressées par le Bureau	0	0	0	3	5	8
Nombre de dossiers renvoyés devant le Conseil disciplinaire	11	7	6	7	6	37

Activités du Conseil des Conseils de l'Ordre

	Bruxelles-Capitale & du Brabant wallon	Province de Hainaut	Province de Liège	Province de Luxembourg	Province de Namur	Total
Fixation d'honoraires/ conciliations/ arbitrage	4	3	5	5	4	21
Avis à la demande des tribunaux	2	2	2	0	1	7

Activités du Conseil disciplinaire des Conseils de l'Ordre

	Bruxelles-Capitale & du Brabant wallon	Province de Hainaut	Province de Liège	Province de Luxembourg	Province de Namur	Total
Nombre de dossiers classés sans suite par le Conseil disciplinaire	3	1	0	0	0	4
Nombre d'admonestations adressées par le Conseil disciplinaire	0	0	0	1	0	1
Nombre d'avertissements	4	1	0	0	2	7
Nombre de censures	0	0	0	0	0	0
Nombre de réprimandes	3	1	0	1	0	5
Nombre de suspensions	1	3	4	3	4	15
Nombre de radiations	4	1	0	1	0	6

Mouvements sur les listes et les tableaux de l'Ordre

Liste des stagiaires

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
1 ^{res} (nouvelles) inscriptions	37	27	27	16	28	21	4	12	45	65	52	27	361
Reprises de stage	6	7	10	11	5	10	1	9	11	7	6	3	86
Transferts vers d'autres Conseils	1	3	4	1	5	0	1	1	2	2	3	1	24
Transferts en provenance d'un autre Conseil	3	4	1	4	3	2	0	3	3	0	4	7	34
Interruptions du stage (omission)	9	8	12	2	18	7	1	6	14	9	4	7	97
Certificats de fin de stage	27	21	18	12	24	26	1	12	17	37	25	36	256

Tableau des personnes physiques

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
1 ^{res} inscriptions (après stage)	29	24	22	12	28	21	7	18	18	27	24	30	260
Réinscriptions	45	9	7	4	5	4	3	3	6	2	1	2	91
Omissions	40	36	39	14	24	16	1	9	12	16	17	36	260
Transferts vers d'autres Conseils	4	8	3	2	3	3	0	3	5	2	4	3	40
Transferts en provenance d'un autre Conseil	6	7	8	1	8	0	1	0	4	3	5	2	45
Inscriptions sans stage (Directive 2005/36/CE)	4	1	2	3	2	3	0	8	1	3	5	0	32

Tableau des personnes morales

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
1 ^{res} inscriptions	10	7	9	7	10	9	4	7	5	8	10	9	95
Réinscriptions	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Omissions	5	2	5	0	2	2	0	0	1	1	1	5	24
Transferts vers d'autres Conseils	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	3
Transferts en provenance d'un autre Conseil	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2

Personnel administratif du Conseil francophone & germanophone

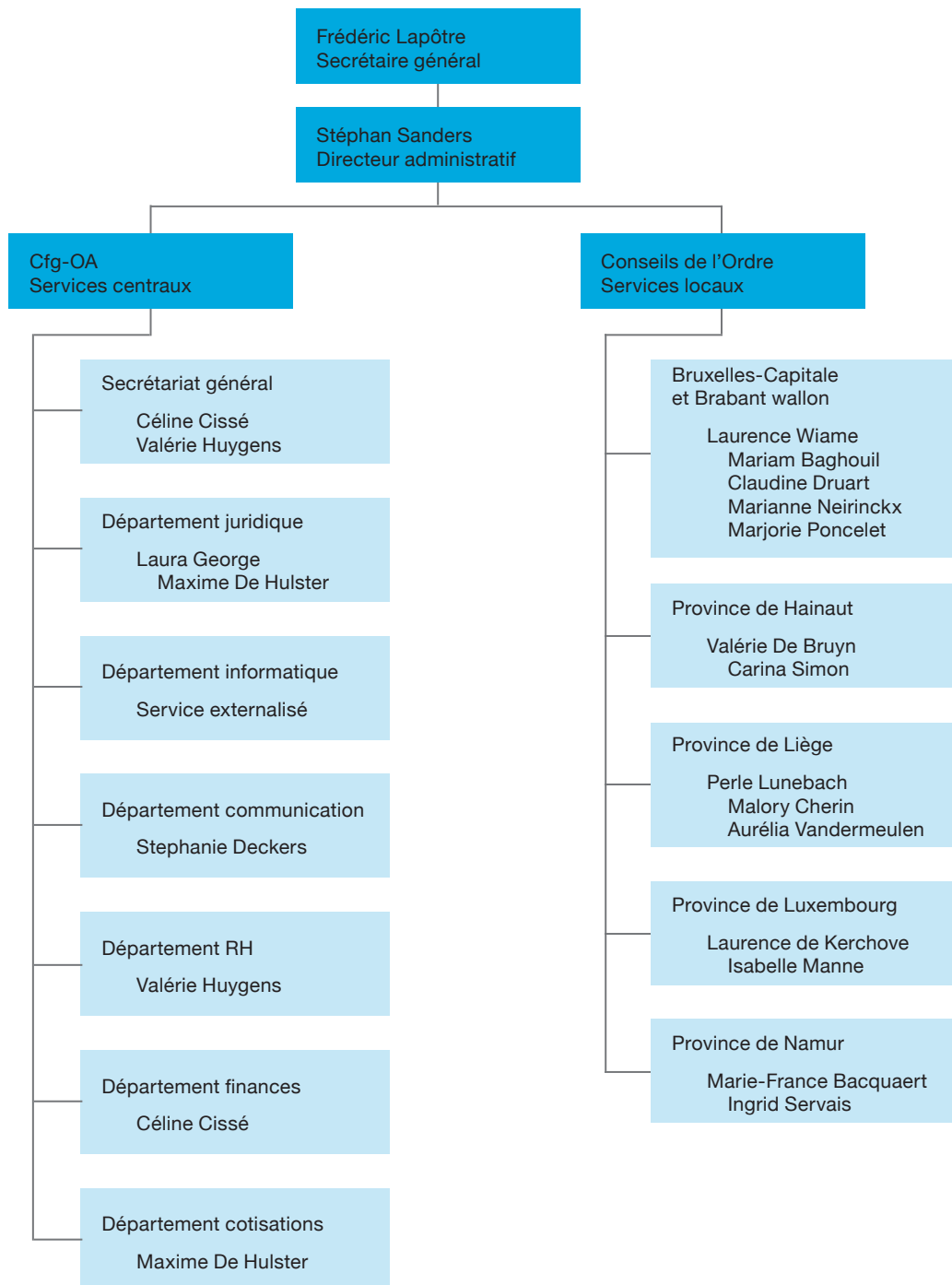
Composition (situation au 31/12/2017)

ADMINISTRATION CENTRALE

Frédéric Lapôte	Secrétaire général
Stéphan Sanders	Directeur administratif
Valérie Huygens	Secrétariat général - Secrétaire
Céline Cissé	Secrétariat général - Secrétaire
Laura George	Département juridique - Juriste
Maxime De Hulster	Département juridique - Assistant juridique
Stephanie Deckers	Département communication - Chargée de communication
Céline Cissé	Département finances
Valérie Huygens	Département RH
Maxime De Hulster	Département cotisations

ADMINISTRATION - CONSEILS DE L'ORDRE

Laurence Wiame	Conseil de l'Ordre de BCBW - Secrétaire responsable
Mariam Baghouil	Conseil de l'Ordre du BCBW - Secrétaire adjointe
Claudine Druart	Conseil de l'Ordre du BCBW - Secrétaire adjointe
Marianne Neirinckx	Conseil de l'Ordre du BCBW - Secrétaire adjointe
Marjorie Poncelet	Conseil de l'Ordre du BCBW - Secrétaire adjointe
Valérie De Bruyn	Conseil de l'Ordre de la province de Hainaut - Secrétaire responsable
Carina Simon	Conseil de l'Ordre de la province de Hainaut - Secrétaire adjointe
Perle Lunebach	Conseil de l'Ordre de la province de Liège Secrétaire responsable
Aurélia Vandermeulen	Conseil de l'Ordre de la province de Liège - Secrétaire adjointe
Malory Cherin	Conseil de l'Ordre de la province de Liège - Secrétaire adjointe
Laurence de Kerchove	Conseil de l'Ordre de la province de Luxembourg Secrétaire responsable
Isabelle Manne	Conseil de l'Ordre de la province de Luxembourg - Secrétaire adjointe
Marie-France Bacquaert	Conseil de l'Ordre de la province de Namur Secrétaire responsable
Ingrid Servais	Conseil de l'Ordre de la province de Namur - Secrétaire adjointe



Reunion annual



Conseil d'appel d'expression française

Composition (situation au 31/12/2017)

MAGISTRATS EFFECTIFS

Evelyne Dehant	Présidente à la Cour d'appel de Liège
Cécile Dumortier	Conseillère à la Cour d'appel de Liège
Stéphane Goux	Magistrat honoraire à la Cour d'appel de Liège

MANDATAIRES ARCHITECTES EFFECTIFS

Rémi Mouligneau	Représentant du Conseil de l'Ordre de la province de Namur
Karl Simon	Représentant du Conseil de l'Ordre de la province de Liège
Jean-Pierre Navez	Représentant du Conseil de l'Ordre de la province de Hainaut

MAGISTRATS SUPPLÉANTS

Raoul de Francquen	Président à la Cour d'appel de Liège
Jean-Pierre Aerts	Président à la Cour d'appel de Liège
Alain Manka	Conseiller à la Cour d'appel de Liège

MANDATAIRES ARCHITECTES SUPPLÉANTS

Xavier Berto	Représentant du Conseil de l'Ordre de la province de Hainaut
François Elleboudt	Représentant du Conseil de l'Ordre de la province de Namur
Bruno Gava	Représentant du Conseil de l'Ordre de la province de Liège

MANDATAIRES ARCHITECTES EN CAS D'INCOMPATIBILITÉ

Philémon Wachtelaer

Effectif représentant le Conseil de l'Ordre de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon

Ariane Hecht

Suppléante représentant le Conseil de l'Ordre de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon

GREFFIERS

Joëlle Thirifays

Effectif - Greffier-chef de service à la Cour d'appel de Liège

France Martin

Suppléant - Greffier à la Cour d'appel de Liège

MESSAGER AUDIENCIER

Georges Digneffe

Effectif - Huissier à la Cour d'appel de Liège

Activités du Conseil d'appel

En 2017, le Conseil d'appel a prononcé 6 décisions dont :

- 3 réprimandes
- 1 suspension
(durée un an)
- 2 réhabilitations

Quelques événements

Que les événements soient internes ou externes à l'institution, ils poursuivent chacun des objectifs bien définis. Les événements externes permettent ainsi d'informer les interlocuteurs (grand public, autorités politiques) et d'asseoir la notoriété de l'institution. Quant aux événements internes, ils présentent des intérêts multiples. Destinés aux mandataires ou aux membres, ils permettent de développer des relations et des contacts personnels.

Événements externes à l'institution

FOIRES & SALONS PARTICIPATION 2017

L'Ordre accorde une importance particulière à être présent sur les foires et salons. Être présent à ces événements offre en effet une belle opportunité à l'institution pour informer tant le grand public que les autorités publiques sur le rôle de l'architecte et sur ses missions. Ainsi, l'Ordre dispose de son stand sur le Salon des Mandataires (Marche-en-Famenne), Batibouw (Bruxelles), Bois & Habitat (Namur).

PARTENARIATS

L'Ordre a renouvelé en 2017 plusieurs partenariats existants. Ces partenariats sont de nature logistique et/ou rédactionnelle. Ainsi, le « Week-end Maisons & Architectes » bénéficie d'un soutien logistique. L'Ordre rédige le contenu relatif à l'architecte dans le guide Bati-Info (guide à destination du futur maître d'ouvrage). Les partenariats permettent à l'institution de bénéficier d'une visibilité indirecte.

SESSIONS D'INFORMATION DANS LES FACULTÉS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

En collaboration avec les facultés universitaires d'architecture francophones, l'Ordre organise des sessions d'information. Ces sessions permettent d'informer les étudiants des démarches à entreprendre s'ils souhaitent exercer la profession en tant qu'architecte. Ainsi en 2017, toutes les facultés ont accueilli des représentants de l'institution pour assurer ces séances.

Événements internes à l'institution

RÉCEPTION DES VŒUX – 20 JANVIER 2017 @ CHÂTEAU D'AMÉE ÉVÉNEMENT DU CONSEIL DE L'ORDRE DE LA PROVINCE DE NAMUR

Le Conseil de l'Ordre de la province de Namur a convié tous les architectes de la province à lever un toast à la nouvelle année. Les mandataires ont mis la main à la pâte tant pour le service, que pour le bar et le service traiteur. Le tout, dans une ambiance bon enfant. En deux mots : expérience réussie et objectif atteint !

INAUGURATION DES NOUVEAUX BUREAUX – 17 NOVEMBRE 2017 @ LA MAISON DE LA RÉUNION

ÉVÉNEMENT DU CONSEIL DE L'ORDRE DE LA PROVINCE DE HAINAUT

Le vendredi 17 novembre, les nouveaux bureaux du Conseil de l'Ordre de la province de Hainaut ont été officiellement inaugurés en présence de Tommy Leclercq, Gouverneur de la province de Hainaut, de Olivier Dupuis, Président f.f. du Cfg-OA et de Michel Bognanno, Président du Conseil de l'Ordre de Hainaut.

Ces nouveaux bureaux ont pris place dans la Maison de la Réunion à Mons. Cet ancien siège d'Electrabel, situé au pied de la Collégiale Sainte-Waudru, s'est vu entièrement restauré à l'initiative du Gouverneur de la province de Hainaut. En plus d'accueillir l'Ordre des Architectes, la Maison de la Réunion organise les jeudis du business au cours desquels les participants peuvent notamment y faire du networking et développer leurs relations.

ARCHI MEET & FOOD – 1^{er} JUIN 2017 @ CITADELLE DE NAMUR ÉVÉNEMENT DU CONSEIL DE L'ORDRE DE LA PROVINCE DE NAMUR

Le Conseil de l'Ordre de la province de Namur l'avait annoncé en 2015 : la convivialité ferait partie intégrante de cette législature. Chose promise, chose due ! La troisième édition de l' « Archi Meet & Food » a trouvé place à la Terra Nova de la Citadelle de Namur.

RENTRÉE SOLENNELLE 2017

Cette année, c'est l'écrin du Théâtre Royal de Namur qui a accueilli la 3^e édition de la Rentrée solennelle de l'Ordre des Architectes. Après avoir découvert les trésors que recèle la ville de Namur, les 600 membres de l'Ordre présents ont assisté à la séance académique et écouté avec intérêt la conférence de l'architecte français Rudy Ricciotti. Retour sur ces échanges passionnants.

La séance académique : l'occasion de faire un bilan...
À quoi sert l'Ordre des Architectes ? Est-il vraiment utile ? C'est avec ces questions-chocs que Frédéric Lapôte, Secrétaire général du Cfg-OA, a d'emblée interpellé et suscité l'intérêt du public présent au Théâtre de Namur.

Il a répondu à ces questions – que se pose parfois l'architecte au moment de payer sa cotisation – en soulignant l'importance de l'existence de l'Ordre dans la société d'aujourd'hui, et la chance et l'opportunité d'appartenir à celui-ci. Et ce, en argumentant sur trois points. Il a ainsi rappelé le statut de l'Ordre, ses missions et ses actions. Il y sera fait référence tout au long de l'allocution conjointe de M. Lapôte et du Président f.f. du Cfg-OA, Olivier Dupuis.

Indispensable pression

Le duo a ainsi insisté sur le fait que le Cfg-OA a été la seule institution à s'opposer à la suppression du visa, considérée par l'Ordre comme contraire à l'intérêt de la profession d'architecte et celui du consommateur. Le visa permettait en effet de lutter contre l'exercice illégal de la profession en Wallonie. À force d'insistance, le Ministre Carlo Di Antonio a reconnu son utilité et n'avoir pas bien mesuré la portée de sa suppression. Son cabinet a proposé une solution alternative : un dialogue informatique entre le Cfg-OA et les autorités régionales, lesquelles transmettraient de manière régulière certaines données relatives aux demandes de permis introduites. La nature de ces données a révélé que celles-ci seraient totalement insuffisantes pour permettre à l'Ordre d'exercer son devoir de contrôle. Nous en sommes donc revenus, pour ainsi dire, à la case départ. Le Cfg-OA compte bien maintenir la pression sur le cabinet du Ministre Carlo Di Antonio.

Belles avancées

Le Cfg-OA a activement participé à l'élaboration du texte du CoDT. Ses propositions ont abouti à certaines avancées significatives. Par exemple, le délai de 20 jours comptant à partir de la date de réception du dossier, dans lequel l'autorité délivrante doit déclarer





le dossier complet ou lister de manière exhaustive les pièces manquantes. Autre élément important pour lequel l'Ordre s'est battu : l'intervention d'un architecte lors de la création de plus de deux logements dans un bâtiment existant.

Concertation

Cependant, certains aspects du CoDT restent préoccupants : l'architecte doit compléter le cadre 5 de l'annexe 4 – le cadre juridique – lors d'une demande de permis d'urbanisme. Le Cfg-OA a demandé un accès privilégié à WalOnMap pour extraire les données pertinentes au départ d'un carottage basé sur les références cadastrales. Selon le cabinet du Ministre, celui-ci n'est pas possible pour l'instant. Le Cfg-OA multipliera les contacts avec d'autres acteurs concernés par la problématique.

Par ailleurs, les aspects pratiques de la mise en place du CoDT inquiètent tant les architectes que les administrations communales. L'Ordre a donc développé, avec l'Union des Villes et des Communes de Wallonie, une plateforme de concertation réunissant des représentants des architectes et des communes. Tous les membres de l'Ordre sont invités à alimenter ces discussions en communiquant les difficultés qu'ils rencontrent à la Chambre wallonne des architectes (Commission permanente du Cfg-OA).

Un titre qui se mérite

Le Secrétaire général et le Président f.f. n'ont pas souhaité s'attarder sur la nouvelle loi (qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2018), imposant l'assurance obligatoire pour tous les intervenants de l'acte à bâtir, en ce compris les entrepreneurs et les architectes. Pourtant, cette loi est loin de recevoir l'assentiment des architectes, et les associations de défense des consommateurs l'ont critiquée car elle protège moins le consommateur.

Frédéric Lapôte et Olivier Dupuis ont préféré interpellier le Ministre Ducarme sur un autre sujet qui doit absolument retenir toute son attention : la protection du titre d'architecte.

Actuellement, n'importe qui peut porter le titre d'architecte, même sans avoir fait d'études d'architecture, pour autant qu'il y ajoute un vocable (architecte d'intérieur, architecte paysagiste, architecte urbaniste...) et s'il n'y a pas de confusion dans l'esprit du consommateur. Or, que pense ce dernier lorsqu'il a affaire à un 'architecte paysagiste' ? Que cette personne est architecte, et qu'en plus, elle a fait une spécialisation en paysagisme ! La confusion est bien réelle. Il est donc



essentiel de protéger correctement le titre d'architecte dans l'intérêt du maître d'ouvrage et lui donner la valeur, la légitimité et l'honorabilité qu'il mérite.

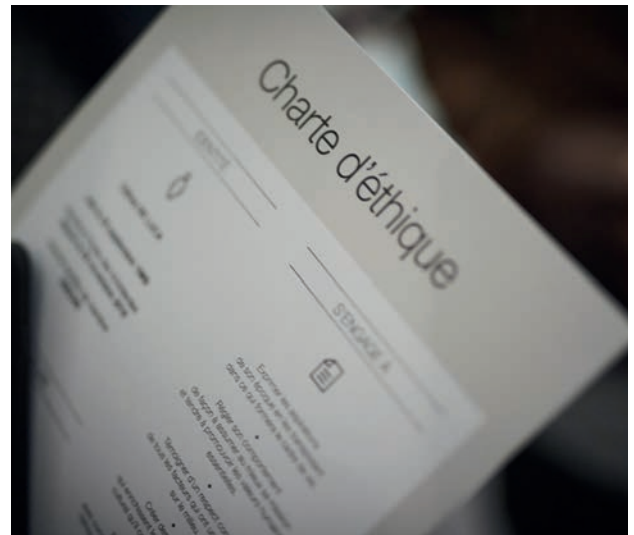
Le Cfg-OA a fait une proposition d'adaptation de la loi de 1939, demandant une protection totale du titre, celui-ci ne pouvant être porté que par celles et ceux qui ont fait des études d'architecture. L'Ordre a aussi suggéré d'ajouter au texte une annexe reprenant avec précision les missions et tâches que la loi réserve à l'architecte. Elles sont reprises dans une plaquette et classées en trois catégories : les tâches légales, les tâches recommandées par l'Ordre et les tâches complémentaires.

Le juste prix

Avec la disparition de la norme déontologique n°2, il n'y a plus aucun barème ni aucune référence digne de ce nom qui permette d'estimer justement les honoraires. Le résultat ? Une paupérisation inquiétante de la profession. Pour y remédier, le Cfg- OA a développé un outil de calcul qui estime les heures devant être nécessairement prestées pour mener à bien une mission d'architecture. Pour affiner et actualiser cet outil, une étude a été commandée aux facultés d'architecture francophones sur l'évolution des tâches et du temps de travail des architectes. Un rapport complet a été établi et les résultats de l'étude seront intégrés à l'outil de calcul du Cfg-OA, lui donnant ainsi la légitimité qu'il mérite, notamment vis-à-vis du maître d'ouvrage. Grâce à cet outil, celui-ci comprend l'importance de la charge de travail que son projet impose à l'architecte et prend conscience de l'adéquation des honoraires.

Garantie de la qualité

Faute de barème, cet outil doit devenir 'la' référence en matière d'honoraires. À l'initiative de l'AR-CO, des représentants de la profession ont demandé à l'État belge de soutenir l'État allemand dans la conduite de la procédure initiée à son encontre par la Commission européenne étant précisé que ce soutien porte spécifiquement sur la nécessité de la mise en place d'un référentiel, seul moyen d'atteindre la qualité architecturale. En parallèle, ils ont décidé de réaliser une charte pour l'architecture, devant être proposée à la signature du Conseil des Architectes d'Europe. Ceci pour conduire les pouvoirs adjudicateurs à comprendre qu'une oeuvre architecturale n'est pas un vulgaire produit de consommation, qu'elle a un rôle sociétal indéniable, qu'elle renvoie l'image d'un geste politique et s'ancre dans le patrimoine.





« Bousculez-nous ! »

Maxime Prévot, Bourgmestre de la ville de Namur a souligné les points communs entre la fonction de bourgmestre et la profession d'architecte. Toutes deux impactent les dimensions esthétiques, urbanistiques, environnementales et de cohésion sociale.

Il a aussi lancé un appel aux jeunes architectes en leur demandant de bousculer les élus. « Quand on a la volonté de redéployer les ailes d'une ville, » a-t-il dit, « de sublimer et célébrer son patrimoine, il faut le faire à travers des gestes architecturaux audacieux. » Et de conclure en citant Prosper Crébillon : « La réussite est un enfant de l'audace. »

Engagement

Quant au Ministre Denis Ducarme, il a souhaité nous assurer de sa volonté de concerter largement pour que la réforme de l'Ordre s'établisse dans un esprit de concorde. Il s'est aussi engagé à soumettre la loi de 1939 à une analyse, à vérifier si les exigences en matière de diplôme mais aussi de protection du titre sont encore conformes à la réalité actuelle.



Prestation de serment

Après ces discours, les Présidents des Conseils de l'Ordre se sont levés. Les ont rejoints sur scène les représentants des stagiaires de la Région de Bruxelles-Capitale et du Brabant wallon, ceux des provinces de Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur. Camie Redant, stagiaire du Conseil de l'Ordre de la province de Namur a lu la Charte d'éthique au nom des autres représentants et de tous les architectes.

La carte d'architecte

Olivier Dupuis a ensuite salué, au nom des présidentes et présidents des Conseils de l'Ordre, l'engagement de tous les architectes nouvellement inscrits aux tableaux qui se sont ainsi vu remettre leur carte d'architecte, en leur souhaitant une vie professionnelle pleine et épanouie.



... DE BÉNÉFICIER DES CONSEILS DE RUDY RICCIOTTI...

Pour conclure son intervention, le Président f.f. Olivier Dupuis a cité le confrère Rudy Ricciotti qui a écrit : « Le plus difficile, ce n'est pas de devenir architecte, c'est de le rester. » Il convenait que la vie d'un architecte est en effet une lutte permanente, durant laquelle il peut heureusement compter sur son Ordre pour mener ses combats avec lui.

À cet égard, Rudy Ricciotti a tenu, non pas à rassurer les jeunes architectes présents au Théâtre de Namur,



mais à leur prodiguer ses conseils. Avec la fougue, l'humour irrévérencieux et la fulgurance qui caractérisent ce brillant esprit.

Intelligence, courage et bienveillance

« *Honorez votre métier avant d'attendre qu'il vous honore* ». Tel fut le premier conseil – ou devrait-on dire, la première injonction – de Rudy Ricciotti. L'architecture est un métier où le don n'existe pas. Il est affaire de temps. C'est un labeur complexe, savant, besogneux. Un métier de combat, d'énergie et de passion.

Il y faut aussi de l'intelligence. Une intelligence d'observation, d'écoute : regarder le monde, le comprendre, savoir pourquoi il dysfonctionne.

Il demande aussi du courage. Notamment celui de dire non.

Mais la vertu la plus importante, c'est d'avoir du cœur. De la bienveillance à l'égard des métiers avec lesquels les architectes collaborent. Il s'agit d'être très attentif au savoir des autres, de ceux qui 'font' : les maçons, les charpentiers, les entrepreneurs.

« L'art de bâtir est un acte collectif »

Ce n'est pas l'idée qui gouverne l'architecture, c'est la transcendance technique, c'est-à-dire : comment transformer le réel pour le faire parler. « *Ne pensez pas un seul instant que votre rôle est de trouver une idée et de la faire réaliser par les autres. L'acte de bâtir est un acte collectif* », martèle Rudy Ricciotti. Il est indispensable de s'intéresser de très près à ceux qui savent comment réaliser dans du plâtre cette double courbure que les architectes ont imaginée. Devant un plâtrier, un coffreur, un boiseur, les architectes sont tout petits. Sans eux, les architectes ne sont rien. Il s'agit donc de les écouter, de les comprendre, et de les convaincre. En toute humilité. Et Ricciotti de livrer les deux mots magiques à utiliser dans la relation à ces hommes 'sachants' : « S'il vous plaît », et « Merci ».

Seule reste la matière

Car une fois l'ouvrage achevé, ce n'est pas l'architecte qui reste, c'est la matière. Et elle aura toujours raison. Il faut donc comprendre ce qu'est un ouvrage qui travaille en friction, en compression, qui subit des microfissures préjudiciables ou non, ce que sont la torsion, le flambement, la fatigue du béton. Et pour cela, il faut interroger la mémoire des ingénieurs, comme celle d'Eugène Freyssinet, l'inventeur de la précontrainte du béton. C'est l'apprentissage auprès d'eux, ingénieurs, entrepreneurs et artisans, qui fera l'épaisseur de notre propre mémoire.

Le bénéfice du partage

L'idée de l'architecte, il faut la développer, la transformer, la rendre réalisable, la faire prospérer, pour qu'elle délivre un bénéfice à la fois scientifique, économique et social. Comment le générer ? Justement par le partage des connaissances, qui est une redistribution des savoirs et une redistribution économique : l'argent investi dans les constructions, issu de la fiscalité sur le travail, retourne légitimement au monde du travail. Le travail de l'architecte est aussi politique et doit faire sens dans le débat politique. « *Pour cela, notre responsabilité est de fabriquer des métiers non délocalisables, territorialisés. Concevez votre travail d'architecte comme un métier, pas comme une posture artistique* », conclut Rudy Ricciotti.



Bilan financier de l'Ordre (VR et Cfg-OA)

Bilan comparatif

ACTIF au 31 décembre 2017 (en €)

	Codes	Exercice 2017	Exercice 2016
ACTIFS IMMOBILISÉS	20/28	2.187.631,33	2.333.905,93
Immobilisations incorporelles	21	47.844,01	29.470,76
Immobilisations corporelles	22/27	2.020.193,32	2.184.854,70
Terrains et constructions	22	1.186.527,62	1.266.908,16
Installations, machines et outillage	23	34.993,72	66.724,28
Mobilier et matériel roulant	24	108.757,96	134.993,36
Autres immobilisations corporelles	26	689.914,02	716.228,90
Immobilisations financières	28	119.594	119.580,47
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	5.338.887,76	5.193.426,31
Créances à un an au plus	40/41	73.841,66	113.482,43
Placements de trésorerie	53	2.443.607,64	2.341.212,82
Valeurs disponibles	54/58	2.754.851,25	2.693.478,35
Comptes de régularisation	490/1	66.587,21	45.252,71
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	7.526.519,09	7.527.332,24

Bilan comparatif

PASSIF au 31 décembre 2017 (en €)

	Codes	Exercice 2017	Exercice 2016
CAPITAUX PROPRES + BÉNÉFICE REPORTÉ	10/15	6.094.759,94	6.407.331,02
Capitaux propres	100	3.157.585,94	3.157.585,94
Résultats reportés	140	2.937.174,00	3.249.745,08
PROVISIONS	16	156.500,00	156.500,00
Provisions pour risques et charges	16	156.500,00	156.500,00
DETTES	17/49	1.275.259,15	963.501,22
Dettes à un an au plus	42/48	1.259.009,40	955.238,16
Dettes commerciales	44	813.108,07	474.794,23
Fiscales	450/3	57.965,18	45.728,99
Rémunérations et charges sociales	454/9	387.936,15	354.708,26
Autres dettes	47/48	12.625,25	80.006,68
Comptes de régularisations	492/3	3.624,5	8.263,06
TOTAL DU PASSIF	10/49	7.526.519,09	7.527.332,24

Compte de résultats comparatif au 31 décembre 2017 (en €)

	Codes	Exercice 2017	Exercice 2016
VENTES ET PRESTATIONS	70/74	6.463.011,48	6.384.301,49
Chiffre d'affaires	70	6.418.405,73	6.326.146,44
Autres produits d'exploitation	74	44.604,75	58.155,05
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	60/64	6.789.778,71	-6.713.668,46
Services et biens divers	61	-3.382.787,37	-3.442.475,91
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-2.883.624,13	-2.875.236,54
Amortissements	630	-315.704,53	-372.867,19
Réductions de valeur	631/4	-4.825,26	115.825,20
Autres charges d'exploitation	640/8	-172.837,42	-138.914,02
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	70/64	-326.767,23	-329.366,97
PRODUITS FINANCIERS	75	8.776,84	20.820,47
Produits des immobilisations financières	750	8.643,16	20.813,24
Produits des actifs circulants	751	0	0
Autres produits financiers	752	133,68	7,23
CHARGES FINANCIÈRES	65	-4.190,90	-5.500,13
Charges des dettes	650	-4.143,89	-5.492,59
Autres charges financières	652/9	-47,01	-7,54
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	70/65	-322.181,29	-314.046,63
PRODUITS EXCEPTIONNELS	76	4.456,46	3.134,00
Autres produits exceptionnels	764/9	4.456,46	3.134,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	66	0	-5.773,97
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0	0
Autres charges exceptionnelles	664	0	-5.773,97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	70/66	-317.724,83	-316.686,60

**Comptes de résultat comparatif
au 31 décembre 2017 (en €)**

	Codes	Exercice 2017	Exercice 2016
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	70/66	-317.724,83	-316.686,60
Impôts	670/3	-604,75	-1.943,06
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	70/68	-318.329,58	-318.629,66
RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER	70/68	-318.329,58	-318.629,66



Contacts

Conseil national

rue des Chartreux, 19 bte 4
1000 Bruxelles
T +32 (0)2/627 88 10 - F +32 (0)2/627 88 19
conseil.national@cnoa-nroa.be

Conseil francophone et germanophone

rue du Moulin à Papier, 55A
1160 Bruxelles
T +32 (0)2/643 61 00 - F +32 (0)2/626 10 49
secretariat.cfgoa@ordredesarchitectes.be

Conseil de l'Ordre Bruxelles-Capitale & du Brabant wallon

rue du Moulin à Papier, 55A
1160 Bruxelles
T +32 (0)2/626 10 40 - F +32 (0)2/626 10 49
conseil.bcbw@ordredesarchitectes.be

Conseil de l'Ordre Province de Hainaut

rue de la Réunion, 3
7000 Mons
T +32 (0)471 09 33 39
conseil.hainaut@ordredesarchitectes.be

Conseil de l'Ordre Province de Liège

Quai des Ardennes, 12
4020 Liège
T +32 (0)4/342 27 60 - F +32 (0)4/343 81 47
conseil.liege@ordredesarchitectes.be

Conseil de l'Ordre Province de Luxembourg

avenue Général Patton, 148
6700 Arlon
T +32 (0)63/22 10 01 - F +32 (0)63/23 20 36
conseil.luxembourg@ordredesarchitectes.be

Conseil de l'Ordre Province de Namur

Résidence Paola
avenue Gouverneur Bovesse, 117/31
5100 Jambes
T +32 (0)81/30 25 01 - F +32 (0)81/30 76 23
conseil.namur@ordredesarchitectes.be

Conseil d'appel d'expression française

GREFFE
c/o Greffe pénal de la Cour d'appel
Palais de Justice
Place St.-Lambert
4000 Liège

SIÈGE
Quai des Ardennes, 12
4020 Liège

Colofon

Ordre des Architectes
www.ordredesarchitectes.be

Ce rapport peut être téléchargé sur
<http://www.ordredesarchitectes.be/>

Demande d'un exemplaire imprimé :
secretariat.cfgoa@ordredesarchitectes.be

Questions sur ce rapport :
Secrétariat du Cfg-OA
T. + 32 (0)2/643.61.00
secretariat.cfgoa@ordredesarchitectes.be

La réalisation de cette publication a été coordonnée
par le Département communication.

Crédit photos :
Jonathan Vahsen, Shutterstock, Fotolia et iStock.

Éditeur responsable :
Ordre des Architectes
Conseil francophone et germanophone
Philippe Meilleur
rue du Moulin à Papier, 55A
1160 Bruxelles
Belgique

Décembre 2018

Imprimé en Belgique

+32 2 643 61 00

secretariat.cfgoa@ordredesarchitectes.be

rue du Moulin à Papier 55A - 1160 Bruxelles